RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 07175
Numéro SIREN : 813 603 347
Nom ou dénomination : VALTEX

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2017 sous le numéro de dépôt 11131

11131

VALTEX
Société par actions simplifiée
au capital de 20000 euros
Siège social : 10 RUE WALDECK ROCHET
93300 AUBERVILLIERS
813 603 347 RCS BOBIGNY

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 31 JANVIER 2017

Le 31 Janvier 2017, à 18 H, les associés de la Société VALTEX se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué le 15 Janvier 2017.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

M BONNENFANT préside la séance en sa qualité de Président la Société.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par M VALENSI .

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1000 actions, soit la totalité du capital.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Changement de président
- Questions diverses
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny : dépôt N°11131 en date du 20/04/2017

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale décide ce jour de nommer M VALENSI en qualité de Président au lieu et place de M BONNENFANT, démissionnaire.

M Bastien VALENSI déclare accepter les fonctions de président à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME

~~TROISIEME~~ RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
M BONNEFANT



Le Secrétaire
M VALENSI

